Envoyé en préfecture le 03/06/2026
Reçu en préfecture le 03/06/2026
Publié le
ID : 035-243500774-20260602-DEC2026_050-DE

Liffré=Cormier
COMMUNAUTÉ

DECISION N° 2026-050

Objet : Demande de subvention auprès du Département d'Ille-et-Vilaine dans le cadre du Fonds d'accompagnement artistique et territorial (FAAT) – Projet culturel autour de l'artiste Chen Jiang-Hong

Le Bureau de Liffré-Cormier Communauté,

L'an deux mille vingt-six, le deux juin à vingt heure trente, les membres du Bureau Communautaire de la Communauté de Communes de Liffré-Cormier Communauté se sont réunis au siège de la communauté à La Bouëxière, sous la présidence de M. Guillaume BEGUE.

Présents : Guillaume BEGUE, Jérôme BEGASSE, Emmanuel FRAUD, Thomas JOUANGUY, David VEILLAUX, Isabelle GAUTIER, Claire BRIDEL, Bertrand BONENFANT, Jean-Philippe ROUDIER, Jean-Marc PELLEN, Gwénaël DUMONT, Frédéric TROUVE, Ronan SALAUN, Sarah CHYRA, Anne-Laure OULED-SGHAIER, Olivier BARBETTE, Bertrand CHEVESTRIER, Laura BODIN.

Absents : __

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-10 ;

VU L'arrêté préfectoral n°35-2023-10-03-00002 en date du 03 octobre 2023, portant statuts de Liffré-Cormier Communauté ;

VU La délibération n°2026/089 en date du 28 avril 2026 portant délégation du Conseil Communautaire vers le Bureau ;

Il est exposé ce qui suit :

Dans le cadre de sa compétence en matière de développement des activités culturelles et de la mise en œuvre du Contrat Territoire Lecture (CTL), Liffré-Cormier Communauté accompagne l'ouverture de la médiathèque MoZaïC de Gosné.

À cette occasion, Liffré-Cormier Communauté et la commune de Gosné ont élaboré un projet culturel consacré à l'artiste peintre, auteur et illustrateur Chen Jiang-Hong. Cette programmation, déployée de mai à décembre 2026, comprendra plus de trente actions culturelles et artistiques destinées aux habitants du territoire.

Afin d'accompagner la mise en œuvre de cette programmation, Liffré-Cormier Communauté souhaite solliciter une aide financière auprès du Département d'Ille-et-Vilaine dans le cadre du dispositif « Fonds d'accompagnement artistique et territorial » (FAAT).

Conformément aux dispositions de la convention de partenariat relative au développement de la lecture publique conclue avec le Département, l'intercommunalité est identifiée comme interlocuteur privilégié pour le portage administratif des demandes de financement liées aux projets du réseau de lecture publique. À ce titre, Liffré-Cormier Communauté assurera le dépôt et le suivi du dossier de demande de subvention.

Envoyé en préfecture le 03/06/2026
Reçu en préfecture le 03/06/2026
Publié le
ID : 035-243500774-20260602-DEC2026_050-DE

Liffré=Cormier
COMMUNAUTÉ

Le coût prévisionnel de l'opération est estimé à **11 932,11 € TTC**. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2026.

Dans l'hypothèse où une aide départementale serait attribuée, une convention de reversement pourra être conclue avec la commune de Gosné afin d'ajuster la répartition financière du projet entre les deux collectivités.

DECIDE

Article 1er : D'approuver le dépôt par Liffré-Cormier Communauté d'une demande de subvention auprès du Département d'Ille-et-Vilaine dans le cadre du dispositif « Fonds d'accompagnement artistique et territorial » (FAAT) pour la réalisation du projet culturel consacré à Chen Jiang-Hong.

Article 2 : D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'instruction et au suivi de cette demande de subvention.

Article 3 : D'approuver le principe de la conclusion, en cas d'attribution d'une aide départementale, d'une convention de reversement de subvention entre Liffré-Cormier Communauté et la commune de Gosné afin d'ajuster la répartition financière des dépenses du projet en fonction du montant de l'aide obtenue et du budget définitif de l'opération.

Article 4 : Il sera rendu compte au Conseil Communautaire de la présente décision conformément à l'article L 5211-10 du CGCT.

Article 5 : Ampliation de la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de la Région Bretagne et du Département d'Ille-et-Vilaine ainsi qu'à Monsieur le responsable du service de Gestion Comptable des finances publiques de la Trésorerie Municipale de la commune de Fougères.

Article 5 : Madame la Directrice Générale des Services de Liffré-Cormier Communauté et Monsieur le Trésorier de Fougères sont chargés, chacun en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à La Bouëxière, le 02 juin 2026

Le Président,
M. Guillaume BEGUE